

Rwanda : refus de séjour en France pour la veuve Habyarimana

@rib News, 24/05/2011 â€“ Source AFP Agathe Habyarimana, veuve de l'ancien prÃ©sident rwandais dont l'assassinat a Ã©tÃ© l'Ã©lÃ©ment d'Ã©clencheur du gÃ©nocide de 1994, s'est vu notifier un refus de sÃ©jour en France, oÃ¹ elle rÃ©side depuis plus d'une dÃ©cennie, a indiquÃ© mardi la prÃ©fecture de l'Essonne (France). Ce refus de sÃ©jour a Ã©tÃ© notifiÃ© le 4 mai par la prÃ©fecture de l'Essonne (prÃ©s de Paris) et le ministÃ©re de l'IntÃ©rieur aprÃ©s un avis d'Ã©favorable Ã©mis par la commission du titre de sÃ©jour. Mme Habyarimana, qui fait l'objet d'un mandat d'arrÃªt international Ã©mis en octobre 2009 par les autoritÃ©s rwandaises pour gÃ©nocide et crimes contre l'humanitÃ© et dont Kigali demande l'extradition, "pourrait Ãªtre reconduite Ã la frontiÃ©re des pays dans lesquels elle Ã©tablit Ãªtre admise l'Ã©galement, sauf le Rwanda", a prÃ©cisÃ© la prÃ©fecture.

Son avocat Me Philippe Meilhac a annoncÃ© qu'il allait dÃ©poser, mardi ou mercredi, un recours devant le tribunal administratif de Versailles (prÃ©s de Paris), cette dÃ©cision relevant, selon lui, d'une "volontÃ© politique de la France, compte tenu du rapprochement rÃ©cent avec le Rwanda, de ne pas froisser ce nouvel alliÃ©". La veuve de l'ancien prÃ©sident avait obtenu du tribunal administratif de Versailles, en dÃ©cembre 2010, un nouvel examen de sa demande de titre de sÃ©jour. Ce titre lui avait Ã©tÃ© refusÃ© en juillet par la prÃ©fecture de l'Essonne qui avait estimÃ© qu'elle constituait une "menace Ã l'ordre public". PlacÃ©e sous contrÃªle judiciaire, elle doit comparaÃªtre le 29 juin devant la Cour d'appel de Paris qui statuera sur la demande d'extradition du Rwanda. En octobre 2009, le Conseil d'Etat (plus haute juridiction administrative franÃ§aise) avait refusÃ© une demande d'asile de Mme Habyarimana prÃ©sentÃ©e cinq ans plus tÃ¢t, arguant qu'il y avait des "raisons sÃ©rieuses de penser" qu'elle Ã©tait impliquÃ©e "en tant qu'instigatrice ou complice" dans le gÃ©nocide rwandais. Agathe Habyarimana fait par ailleurs l'objet depuis 2008 d'une enquÃªte Ã Paris Ã la suite d'une plainte d'une association franÃ§aise, pour complicitÃ© de gÃ©nocide. L'attentat contre le prÃ©sident JuvÃ©nal Habyarimana, le 6 avril 1994, est considÃ©rÃ© comme l'Ã©lÃ©ment d'Ã©clencheur du gÃ©nocide qui a fait plus de 800.000 morts, selon l'ONU.